

RÈGLEMENT DE LA SECTION JEUNES VOLLEY

Ce règlement a pour objectif de garantir à chaque jeune un environnement sportif **sûr, respectueux et bienveillant**, permettant de pratiquer le volley-ball dans de bonnes conditions.

L'inscription à la section jeunes implique l'acceptation du présent règlement par le jeune joueur et son responsable légal.

1. Respect et comportement

Chaque jeune s'engage à :

- Respecter les autres joueurs, les entraîneurs, bénévoles, arbitres et responsables du club ;
- Respecter les différences de niveau, d'âge, de capacité physique et de personnalité ;
- Ne pas avoir de comportement violent, agressif ou humiliant ;
- Respecter le matériel et les installations mises à disposition ;
- Écouter les consignes données par les encadrants.

Les insultes, menaces, intimidations et comportements volontairement dangereux ne sont pas acceptés.

2. Moqueries et harcèlement

Le club applique une politique de **tolérance zéro concernant le harcèlement et les humiliations**.

Sont notamment interdits :

- Les moqueries concernant le physique, le niveau sportif, les vêtements ou toute caractéristique personnelle ;
- Les remarques humiliantes ou à caractère sexuel ;
- Les gestes déplacés ;
- Les intimidations ;
- Les photographies ou vidéos prises sans autorisation ;
- La diffusion de photos, vidéos ou messages humiliants sur les réseaux sociaux ou les groupes de discussion.

Une jeune victime ou témoin d'un comportement de ce type est encouragé à en parler immédiatement à un encadrant ou à ses parents.

Les parents peuvent également signaler directement au responsable de la section toute situation préoccupante.

3. Vestiaires et douches

Les vestiaires sont des espaces où l'intimité de chacun doit être particulièrement respectée.

Les douches après les entraînements de la section jeunes ne sont actuellement pas autorisées dans le cadre de l'activité encadrée par le club.

Les jeunes utilisent les vestiaires uniquement pour se changer avant et après l'entraînement.

Aucune photographie ou vidéo n'est autorisée dans les vestiaires, quelles que soient les circonstances.

Les téléphones doivent rester rangés pendant le changement de tenue.

Les encadrants adultes n'entrent pas dans les vestiaires pendant que les jeunes se changent, sauf situation exceptionnelle nécessitant une intervention immédiate pour assurer la sécurité d'un enfant.

Dans la mesure du possible, l'intervention se fait en présence d'un autre adulte.

Ces règles ont pour objectif de protéger l'intimité des jeunes mais également de garantir un cadre clair pour les familles et les encadrants.

4. Arrivée à l'entraînement

Les parents doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu et qu'un encadrant est présent avant de laisser leur enfant.

Le club devient responsable du jeune uniquement à partir du moment où celui-ci est pris en charge par l'encadrant dans le cadre de la séance.

Les jeunes doivent arriver dans la mesure du possible quelques minutes avant le début de l'entraînement.

5. Fin de l'entraînement et départ des jeunes

Les responsables légaux indiquent au club si leur enfant :

- Est autorisé à quitter seul le gymnase ;
- Doit obligatoirement être récupéré par un parent ou une personne autorisée.

En cas de retard exceptionnel, les parents doivent prévenir l'encadrant dès que possible.

6. Sécurité pendant les entraînements

Les jeunes doivent respecter les consignes de sécurité données par les encadrants. Le port de bijoux est interdit pendant l'entraînement.

Ils ne doivent notamment pas :

- Utiliser les poteaux, filets ou autres équipements sans autorisation ;
- Entrer sur un terrain où un exercice est en cours sans y être invités ;
- Adopter volontairement un comportement pouvant mettre un autre joueur en danger.

L'encadrant peut interrompre temporairement la participation d'un jeune lorsqu'un comportement présente un risque pour lui-même ou pour les autres.

7. Blessure ou problème de santé

Toute blessure ou douleur ressentie pendant l'entraînement doit être signalée à l'encadrant.

Les parents doivent transmettre au club les informations nécessaires à la prise en charge de leur enfant en cas d'urgence ainsi qu'un numéro permettant de les joindre.

En cas d'urgence nécessitant une intervention médicale, les services de secours pourront être contactés.

8. Téléphones portables

Les téléphones doivent rester rangés pendant l'entraînement sauf autorisation exceptionnelle de l'encadrant.

Ils ne doivent jamais être utilisés pour photographier ou filmer une autre personne sans son autorisation.

Toute prise de photo ou vidéo dans les vestiaires est strictement interdite.

9. Photos et communication du club

Les photographies ou vidéos prises par le club lors des entraînements, matchs ou événements sont soumises aux autorisations données par les responsables légaux.

Le refus d'autoriser la diffusion de l'image d'un enfant n'a aucune conséquence sur sa participation aux activités sportives.

10. Sanctions

En cas de non-respect du règlement, l'encadrant privilégiera dans un premier temps le dialogue avec le jeune.

Selon la gravité ou la répétition du comportement, le club pourra :

1. Rappeler les règles au jeune ;
2. Informer ses parents ;

3. L'écarter temporairement d'un exercice ou d'une séance ;
4. Convoquer le jeune et ses responsables légaux ;
5. Prendre les mesures prévues par le règlement intérieur et les statuts de l'association.

Les sanctions humiliantes ou les exercices physiques utilisés comme punition sont proscrits.

ENGAGEMENT DU JEUNE

Je soussigné(e) _____ déclare avoir lu et compris le règlement de la section jeunes et m'engage à le respecter.

Date : _____

Signature du jeune :

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE LÉgal

Je soussigné(e) _____ responsable légal de _____ déclare avoir pris connaissance du règlement de la section jeunes et m'engage à en respecter les dispositions.

Autorisation de sortie

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter seul le gymnase à la fin de l'entraînement.
- ☐ Mon enfant doit obligatoirement être récupéré par un responsable légal ou une personne autorisée.

Téléphone à contacter en cas d'urgence : _____

Date : _____

Signature du responsable légal :